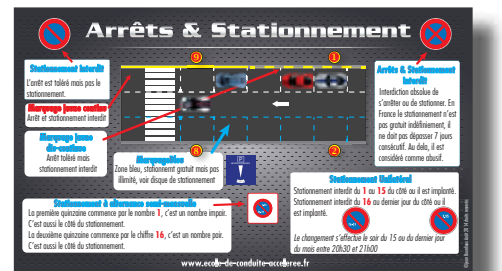

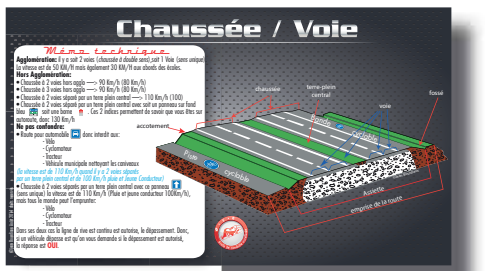
Chaussée / Voie
Mémo technique
Agglomération: Il y a soit 2 voies (chaussée à double sens) soit 1 Voie (sens unique)
La vitesse est de 50 KM/H mais également 30 KM/H aux abords des écoles.
Hors Agglomération:
Chaussée à 2 voies hors agglo ---> 90 Km/h (80 Km/h)
Chaussée à 3 voies hors agglo ---> 90 Km/h (80 Km/h)
Chaussée à 2 voies séparé par un terre plein central ---> 110 Km/h (100)
Chaussée à 2 voies séparé par un terre plein central avec soit un panneau sur fond bleu soit une borne - Ces 2 indiers permettent de savoir que vous être sur autoroute, donc 130 Km/h
Ne pas confondre:
Route pour automobile donc interdit aux:
- Vélo
- Cyclomoteur
- Tracteur
- Véhicule municipale nettoyant les caniveaux
(la vitesse est de 110 Km/h sauf 0 à 2 voies séparé par un terre plein central et de 100 Km/h plus et Jeune Conducteur)
Chaussée à 2 voies séparée par un terre plein central avec un panneau (sens unique) la vitesse est de 110 Km/h (Plus et jeune conducteur 100km/h), mais tous le monde peut l'emprunter:
- Vélo
- Cyclomoteur
- Tracteur
Dans ces deux cas la ligne de vie est continu est autoroie, le dépassement. Donc, si un véhicule dépasse est qu'on vous demande si le dépassement est autorisé, la réponse est OUI.
chaussée
terre-plein central
voie
fossé
accotement
Voie
Voie
Voie